Informations de base

1994/2200(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, art. 47.2: débat sur les problèmes d'actualité **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	REGL Règlement, vérification des pouvoirs et des immunités	DELL'ALBA Gianfranco (ARE)	21/02/1995

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/11/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/06/1995	Vote en commission		Résumé
26/06/1995	Dépôt du rapport de la commission	A4-0163/1995	
16/01/1996	Débat en plénière		
17/01/1996	Fin de la procédure au Parlement		
05/02/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/2200(REG)
Type de procédure	REG - Règlement du Parlement
Sous-type de procédure	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 243-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGL/4/06226

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0163/1995 JO C 249 25.09.1995, p. 0004	26/06/1995	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0007/1996 JO C 032 05.02.1996, p. 0046-0050	17/01/1996	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Règlement PE, art. 47.2: débat sur les problèmes d'actualité

1994/2200(REG) - 17/01/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. DELL'ALBA (ARE, I), le Parlement européen décide de modifier l'article 47, par. 2 de son règlement intérieur de telle sorte qu'il revient au Président du Parlement européen d'évaluer la recevabilité des recours qui lui sont présentés par un groupe politique ou au moins 29 députés et visant à modifier la liste des sujets susceptibles de faire l'objet d'un débat aux termes de ce même article.